



**COMPTE RENDU de la REUNION du COMITE DIRECTEUR  
du SAMEDI 24 NOVEMBRE 2001 à LYON**

**Etaient présents :**

ALEXANDRE Jean François  
BADINO Alain  
BLANDIN Gérard  
BOUVARD Jacky  
BURGHELLE Olivier  
CLAPE Jean François  
DESCHAMPS Robert  
EBRARD Claude

CAUX Raymond  
EXIGA Didier  
FAURE Olivier  
FERRIER Nicolas  
HUGOO Christophe  
KELLER Agnès  
NAVILLE Pierre  
CANTENOT Pascal

PAYOT Jean Michel  
PELABON Elodie  
QUEST Christian  
SENAC Thomas  
VARNER Marion  
VIEUX Gérard  
NOURAUD Alain

**Etaient excusés :**

**Assistaient à la séance :**

Jean Louis DEBIEE – Président de la Ligue Rhône Alpes  
Gérard DELACOTE – Directeur Technique National  
Sophie MAUREL – Secrétariat fédéral

**1. Approbation du Compte Rendu du Comité Directeur du 19 mai 2001 Vote N° 1**

⇒ VOTE 1 : OUI à l'unanimité

**2. Actions administratives (affiliations - radiations)**

**Rappel :**

Sont radiées : les associations qui n'ont pas délivré de licences depuis 2 ans

Sont affiliées définitivement : les associations qui ont délivré plus de 6 licences

Restent en provisoire : les associations qui ont délivré moins de 6 licences

Question de Marion VARNER : combien de temps peut rester une association en affiliation provisoire ?

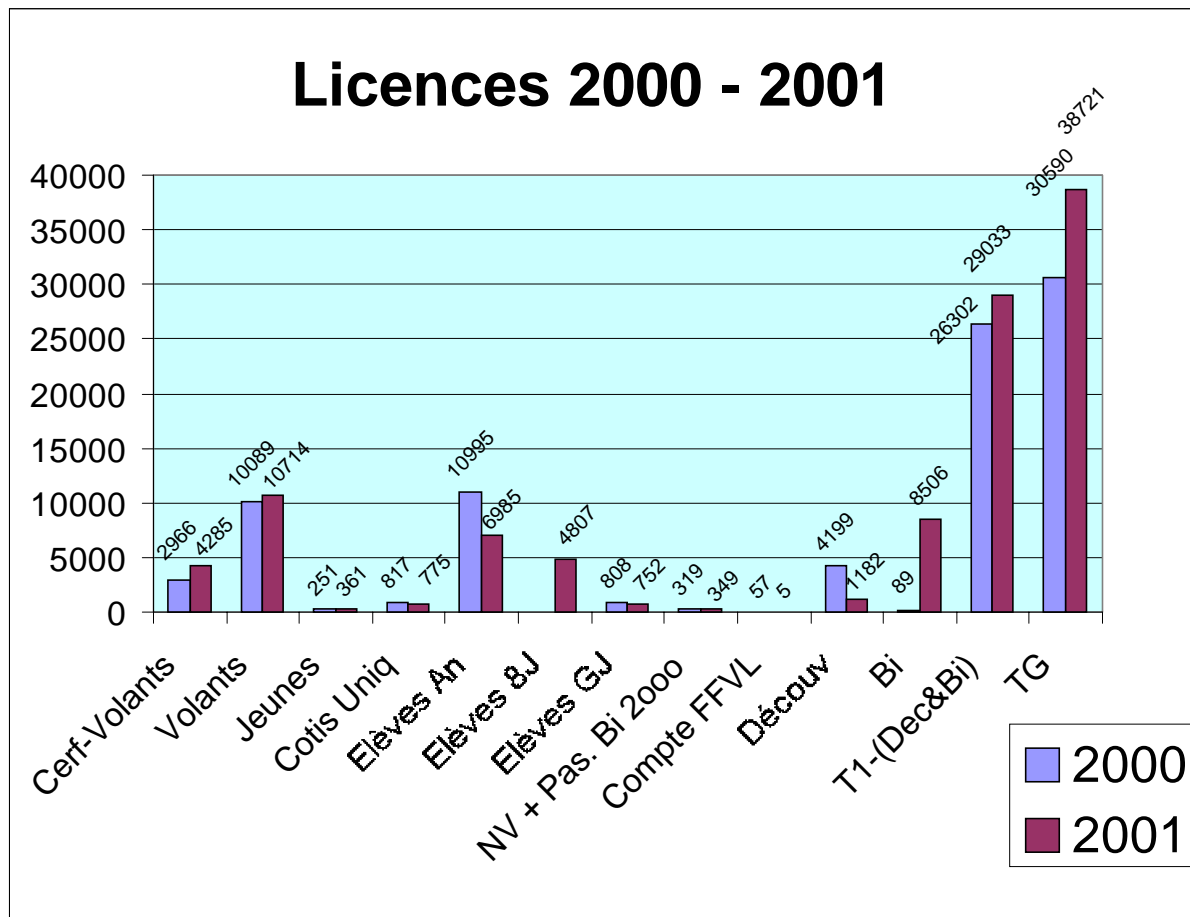
Alain BADINO : cela n'est pas précisé dans les statuts. On les garde en affiliation provisoire pour leur laisser une chance de délivrer 6 licences

Jean François ALEXANDRE demande si au niveau des ligues c'est le même système.

Alain BADINO répond dans l'affirmative mais précise qu'un club affilié définitivement et qui ne délivrerait moins de 6 licences les années suivantes deviendrait un club inactif.

⇒ VOTE 1 : OUI à l'unanimité

### 3. Informations et chiffres sur la licence 2001



Alain BADINO précise que ces chiffres ont été « extraits » du programme de saisie de licences. Ce sont donc des chiffres bruts non définitifs.

Constat :

En 2001 un pari a été fait sur la licence « élève 8 jours » : on prévoyait une augmentation importante du nombre de licences délivrées. Bilan : une augmentation du nombre de licences élèves a bien été constatée mais il n'y a pas eu l'effet escompté au niveau financier (il en est de même avec la licence découverte/biplace).

Agnès KELLER demande si la totalité des écoles ont envoyé leurs déclarations de vols biplaces ? Alain BADINO répond que les données n'ont pas été analysées en détail. Jacky BOUVARD rappelle que l'objectif prévisionnel pour 2001 était de recevoir 5000 déclarations, or la Fédération en a reçu plus de 8000.

### 4. Point financier

Gérard VIEUX présente un bilan au 30 septembre avec une projection à la fin de l'année. Il indique que le solde sera déficitaire pour l'année 2001 et en fait une première analyse : beaucoup d'actions ont été menées cette année ce qui a occasionné plus de déplacements (notamment du Bureau Directeur et



de la Direction Technique Nationale).

Il demande à ce qu'il ait un suivi plus proche en 2002 pour ne pas se retrouver dans la même situation.

## **5. Décisions prises par le Bureau Directeur depuis l'AG 2001**

Alain BADINO présente le document (cf annexe) répertoriant les décisions prises par le Bureau Directeur depuis l'assemblée générale de mars 2000.

## **6. Commissions : validation des actions, décisions 2001**

Jean Michel PAYOT remercie les présidents de commissions pour le travail réalisé sur le bilan de l'année.

A la lecture des bilans et projets des commissions parapente et cerf volant, il demande des précisions sur le projet de système d'organisation des Championnats de France pour les années à venir : système d'organisation sur 3 ans.

Nicolas FERRIER indique que sa commission se heurte actuellement à la difficulté de trouver des clubs assez solides pour organiser un championnat (problème sur la gestion de l'évènement). Attribuer l'organisation à un club pendant 3 ans permettrait de mettre en place une sorte de « réseau » et d'éviter les erreurs commises la première année.

Pascal CANTENOT souligne qu'en parapente c'est le même problème.

Jean Michel PAYOT demande aux Présidents de ligues présents leur avis. Après débat, il semble que les Ligues soient défavorables à ces projets (risque de réduire les candidats potentiels : clubs ne voulant pas s'engager sur 3 ans, monopole d'une ligue pendant 3 ans : pas de rotation).

Gérard VIEUX indique que ce système a été mis en place pour le vol à voile et qu'il fallait peut-être se rapprocher d'eux pour connaître les avantages et les inconvénients.

Christian QUEST exprime son étonnement sur le fait de ne pas trouver d'organisateur. Il indique qu'il faudrait peut-être envisager un Comité d'organisation des championnats de France au niveau intermédiaire (entre la ligue et le club), comme cela est fait pour les jeux olympiques.

Jean Louis DEBIEE demande quel est l'objectif recherché pour les championnats de France : organiser une manifestation externe donc médiatique ou une manifestation interne

Gérard BLANDIN précise que les championnats de France doivent s'appuyer sur la politique fédérale (décentralisation). Donc c'est l'APL (assemblée des présidents de ligues) qui doit se déterminer collectivement avec les commissions.

Il est rappelé que le vote qui va suivre ne porte que sur les bilans des commissions et non sur les perspectives.



VOTE :  
ETES VOUS D'ACCORD AVEC LE BILAN DES ACTIONS MENEES PAR LA COMMISSION :

	OUI	NON	ABSTENTION
Technique et sécurité	18		4
Communication et développement	20		2
Compétition CV	21		1
Compétition CVT	21		1
Compétition delta	20	2	
compétition parapente	20		2
Ecoles	21		1
Formation	20	2	
formation cerf volant	21		1
formation cerf volant de traction	19	1	2
formation delta	21	1	
formation treuil	21		1
Jeunes	21		1
Médicale	20	1	1
sites et environnement	17	3	2

## 7. Organisation matricielle du CD

Jean Michel PAYOT rappelle ce qu'est une organisation matricielle : ce sont les relations entre les fonctions et les personnes. Il précise qu'il faut que ces relations soient le plus proche de la réalité.

Il constate que dans le Comité Directeur il y a des membres qui ne traitent que d'une seule discipline et précise qu'il faut prendre en compte deux éléments : la dimension internationale et la dimension des ligues.

Jean Michel précise que cette organisation matricielle n'est pas encore fixée. Un projet sera soumis au Comité Directeur du 2 février 2002.

## 8. La DTN, le point et les perspectives

Gérard BLANDIN indique qu'il a reçu 11 candidats et que 5 ont fait leur demande de poste au Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Il précise que, d'un commun accord avec le Directeur des Sports, Gérard DELACOTE a été nommé.

Gérard BLANDIN rappelle qu'un Directeur Technique National doit gérer ses Cadres Techniques.

Il rappelle qu'actuellement il y a 7 cadres d'Etat – 6 cadres fédéraux.

Gérard DELACOTE prend la parole et fait un bref point. Il indique que « si l'on veut que la vie fédérale existe, il y a besoin d'élus mais aussi de Cadres Techniques ». Il souligne la nécessité absolue de travail en commun entre les Cadres Techniques et les élus.



Au vu de la situation actuelle il va être demandé aux Cadres :

- d'assurer les tâches pointues (formation, formation de formateurs...) en s'entourant d'équipes (professionnels ou bénévoles)
- de pouvoir être des relais dans les tâches transitoires

Il souligne la nécessité à ce que la répartition des Cadres soit de couverture nationale.

Situation actuelle des postes :

- Poste de CTN (de Gérard DELACOTE) vacant : mouvement des personnels février ou mars : poste qui peut être pourvu en septembre
- Poste Nathalie BERGER (en formation) : poste non vacant mais le poste n'est pas perdu
- Création d'un poste d'un cadre d'état

Gérard VIEUX précise que pour 2002 tous les frais des Cadres Techniques (déplacements, salaires...) seront affectés sur une ligne budgétaire « direction technique nationale ». Il souligne qu'à l'AG, une répartition graphique par commission sera présentée : sites, formation, compétitions....

Gérard BLANDIN informe le Comité Directeur de la nomination de Conrad ACHINO pour suivre le dossier de l'Espace Aérien. Il précise qu'il faut impérativement :

- occuper le terrain
- faire prendre conscience en interne que les données ont évolué (respect des règles)

## 9. Point Secrétariat Général

Présentation du document « tâches administratives du secrétariat fédéral » (*cf. annexe*).

Alain BADINO précise que les collaborateurs du Secrétariat et les Cadres techniques fédéraux ont signé l'accord sur la réduction du temps de travail le 1<sup>er</sup> juillet 2001 (passage aux 35 heures par semaine pour le secrétariat – 217 jours annuels pour les Cadres).

## 10. Validation des attributions des championnats FFVL 2002

PARAPENTE :

Candidat : Agy Plane : 16 au 23 juin 2002 (Cluse)

Pas d'autre candidat

Vote : oui à l'unanimité

Coupe de France UNSS : 1 au 4 mai 2002 (Argelès Gazost) à confirmer

DELTA : pas de candidature officielle. Possibilité fin juillet à Millau (à faire avaliser par la Ligue)

Candidat : Delta Club Millavois

Vote : oui à l'unanimité

Cerf Volant :

Candidat : Ligue du Nord (6 clubs investis) site de Graveline – début juillet 2002

Vote : oui à l'unanimité



CVT eau :

3 candidats : Bonifacio - Fosse sur mer - UCPA port Camargue  
Cahier des charges à envoyer à la Fédération pour le 15 décembre.

Il est demandé l'accord du Comité Directeur pour que le Bureau Directeur choisisse l'organisateur à réception des dossiers.

Vote : oui à l'unanimité

Snow kite : 2 épreuves Serre Chevalier – 1 Semnoz

Vote : oui à l'unanimité

Yves GILLES souligne que la communication aux Ligues pose toujours problème et que celles-ci ne sont pas toujours informées des projets, candidats, décisions...

### **11. Candidature France championnats d'Europe delta 2004**

JM Payot présente les possibilités que la France a d'organiser une grande manifestation de vol libre. Chpt Europe PP ou Chpt monde féminin / rigide ou Chpt Europe Delta. Devant l'incertitude de la décision de la CIVL, et en fonction des possibilités de trouver un organisateur en France, le CD réaffirme sa volonté d'organiser un évènement majeur, et laisse à JM Payot délégué à la CIVL le soin de négocier la meilleure solution avec la CIVL et l'organisateur.

Vote : oui à l'unanimité

### **12. Impact nouvelle Loi sur le Sport pour sites en environnement**

Thomas SENAC indique que la nouvelle Loi sur le Sport va impliquer la création de nouvelles structures (par exemple : CNAPN conseil national des activités de pleine nature - CNESI comité national des Espaces, sites et itinéraires ...). Il précise que cela va déboucher sur des commissions régionales et qu'il est impératif que le vol libre soit présent dans le maximum de réunions (importance pour les sites). Il souligne que les fédérations peuvent édicter des règles techniques (classification de sites par exemple).

Cf texte en annexe.

### **13. Information sur la délégation pour le kitesurf**

Gérard BLANDIN informe le Comité Directeur de l'avancement du dossier concernant la délégation du kitesurf et notamment de sa dernière réunion avec le Directeur des Sports. Il souhaite que les membres du Comité Directeur se prononcent sur la poursuite de ce dossier.

Vote : oui à l'unanimité



#### 14. Calendrier, nouvelles dates CD

Comité Directeur : 2 février 2002 à Lyon  
Assemblée Générale : 16 mars 2002 à Lyon

Gérard BLANDIN informe le Comité Directeur que les Fédérations ont obligation de faire voter le Règlement disciplinaire par l'assemblée générale avant le 12 janvier 2002. Une convocation aux clubs sera envoyée dans les prochains jours.

#### 15. Règlement médical

Le règlement médical fédéral (cf annexe) est présenté pour validation par le Comité Directeur et envoyé au Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Vote : oui l'unanimité

#### 16. Questions diverses

- Communiqué de Gérard BLANDIN suite à la demande de Robert DESCHAMPS sur le « top secret »

« Après réception de la lettre du 25 avril 2001 de Madame BLOCH, Madame BUFFET, Ministre des Sports a chargé Monsieur PICHON, son conseiller Sports de suivre cette affaire. Dans le cadre de celle-ci, le Président BLANDIN a eu un entretien avec ce dernier pour faire le point sur cette affaire le 18 octobre 01.

La FFVL doit attendre le résultat de l'enquête et expertise judiciaire. La Fédération, en la personne de son président, est sous le coup d'une commission rogatoire, donc ne peut s'exprimer sur cette affaire. Le constructeur n'a qu'à nous fournir le rapport d'expertise judiciaire de Grasse. S'il lui est favorable, notre Fédération reverra sa position après et avis et accord du Ministère de la Jeunesse et Sports. La FFVL n'est pas partie à cette procédure d'instruction, elle n'a donc pas donné accès au dossier pénal. »

- C.O MJS : 100 000 F de plus attribués sur la ligne « femmes »

10 000 F sont attribués à Sandie COCHEPAIN pour sa tentative de record en Australie, le CD approuve.

- Internet : mise en ligne du catalogue des sites

Christian QUEST indique que le catalogue des sites est mis en ligne sur internet. Beaucoup de clubs gestionnaires de sites n'ont pas renvoyé leurs fiches.

Christian QUEST montre ensuite les évolutions prévues pour le site web FFVL.

Le secrétaire général demande s'il reste des questions diverses et enfin clos la séance.